

**Commune de Farges**  
**Procès - verbal n° 60 du Conseil Municipal**  
**Séance du 13 mai 2019**

**Présents** : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Arnaud MARTIN - Michel REY - Joseph WAPOU

**Absents excusés** : Yveline GALLETTI

**Absents** : Dimitri AMADIEU - Laurent FILPA - Gaël ORIA

**Votants** : 11

Ouverture de la séance à 20H15

**1. Conseil Municipal :**

Désignation du secrétaire de séance : Noël PLISSONNIER.

Procès-verbal n° 59 de la séance du 2 avril : deux observations :

Catherine DAVIT souligne que précédemment les personnes votant contre une délibération ou s'abstenant étaient nommés dans le compte rendu : IL est précisé sur le l'acquisition d'un véhicule publicité pour la commune : 2 votes contre : M. M. REY M. A. MARTIN Abstention : Mme S. ARMAND

Catherine CAILLET souligne qu'une personne est passée en Mairie voir le compte rendu du conseil communautaire et qu'il n'était pas encore diffusé par la Communauté d'agglomération (CAPG). Il convient désormais de préciser qu'il n'est disponible que plusieurs semaines après la séance, et consultable également sur le site de la CAPG dès sa parution.

Après ces deux remarques, le compte rendu de la séance N° 59 est **accepté à l'unanimité**

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex:** le PV du dernier conseil communautaire (25.04) est consultable après diffusion par la CAPG.

**3. Urbanisme :** ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC IMOTIS (05) – PC ROMER Rodrigue (06) – DP BERGES Sébastien (10)- DP THYES Jean-Marie (11) -DP BORFIGA Cédric (12)- DP POUILLIER Pierre (13).

**4. Délibérations :**

- **Validation du PLUi (compétence de la CAPG) :** Les documents du PLUi ont été étudiés, depuis l'arrêt par le conseil de la CAPG le 28 mars 2019, en commission généralisée.

Le conseil municipal n'a pas souhaité censurer le travail des élus des autres communes. Il choisit de se prononcer uniquement sur le territoire de Farges.

Il émettra différentes remarques lors de l'enquête publique devant avoir lieu à l'automne, notamment :

- Le droit à construire de notre village est faible et aura des conséquences certaines sur l'effectif de notre école maternelle et primaire.
- L'intégration paysagère, pour notre village blotti au pied du jura devra être renforcée dans les projets. L'appui et les conseils du service ADS sera indispensable. Un contrôle renforcé sera indispensable dans les habitations répertoriées dans les zones UGp1 et UH1.
- La zone « Ap », est très conséquente. Les couloirs écologiques ne sont pas différenciés de cette zone. Certains secteurs n'auraient pas dû être répertoriés comme tels.
- La rédaction du règlement est difficile à lire car le nombre des sous-secteurs est important. Certains articles prévoient des exceptions sans détailler ou spécifier de limites pour ces exceptions.

D'autres observations seront annotées lors de l'enquête publique.

Après en avoir débattu, un avis favorable est apporté au PLUi du pays de Gex :

**Accepté à l'unanimité.**

- **Plusieurs communes ont mutualisé en 2015**, un service appelé « Autorisation du droit des sols » (ADS) pour 3 ans. La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler, pour les années 2019-2021. Les termes restent inchangés. Le service ADS est piloté par la communauté d'agglomération du pays de Gex.  
**Accepté à l'unanimité.**
- **Transfert voirie lotissement chemin du quart d'avo** : cette délibération est retirée pour manque d'informations.
- **Convention orange** : Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la 4<sup>ème</sup> tranche de la rue Pierre Malfant, il convient d'accepter la convention avec ORANGE, pour les branchements téléphoniques des habitations. Le coût total est de 6535.21€. La part communale se chiffre à 742.49€.  
**Accepté à l'unanimité.**

#### 5. Divers :

- Le planning pour la tenue du bureau de vote des élections européennes est établi. Elles auront lieu le dimanche 26 mai ; le bureau de vote à la salle polyvalente sera ouvert de 8H00 à 18H00.
- Suite à l'incendie de leur chalet sur le site de « Ferruaz », Monsieur NUGUES Yves et madame Carole DURAND ont adressé un courrier. Ils y évoquent notamment le passage régulier de personnes (dealers, motards etc...) et du manque de sécurité dans ce secteur. Il est rappelé que la police municipale et la gendarmerie effectue régulièrement des contrôles route de Pougny. Un panneau sans interdit sans ayant droit sera installé sur ledit chemin. Selon la gendarmerie, l'enquête n'est pas terminée. Un courrier sera fait en ce sens.
- Suite au courrier de l'Association des maires de France, le conseil municipal ne souhaite pas participer aux contributions de restauration de Notre dame de Paris.
- Le terrain de boules de Farges est classé à ce jour « établissement recevant du public » (ERP). Il a été demandé à la DTT, service accessibilité, de le classer en site « installations ouvertes au public » (IOP). Cela aurait permis une réglementation plus appropriée la fréquentation régulière. Par courrier du 16 avril 2019, Monsieur Cyril GOUTTE, Directeur dudit service, a refusé cette demande. L'agenda d'accessibilité de ce site communal devra être terminé le 17 mai 2022.

Séance levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance :  
Noël PLISSONNIER

